



UNION DEPARTEMENTALE

C.G.T. DE LA SARTHE

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS
TEL. 02.43.14.19.19. – FAX. 02.43.14.19.00
e-mail : ud-cgt72@wanadoo.fr
Site Internet : ud72.reference-syndicale.fr

Le dimanche 15 novembre 2020

Communiqué de presse :

**Une proposition de loi « sécurité globale »
porte atteinte aux libertés publiques et fondamentales :**

Non aux restrictions des libertés individuelles et collectives !

Alors que le mardi 17 novembre les députés vont examiner le projet de loi dit de « sécurité globale », l'Union Départementale CGT tient à exprimer sa plus vive réprobation contre un texte liberticide portant atteinte aux libertés fondamentales qui favorise la sécurité privée au détriment d'une police nationale manquant de moyens humains. La CGT rappelle que les policiers doivent exercer leurs missions au service des citoyens, que ce soit dans leur lutte contre la criminalité, comme pour répondre aux appels d'urgence et ce, quelles que soient les opinions politiques, religieuses ou philosophiques des citoyens.

L'UD CGT estime qu'il n'y a pas besoin d'un nouvel arsenal répressif et que l'action sécuritaire et liberticide du gouvernement contribue au développement des idées d'une extrême droite nauséabonde, incarnée entre autre par le rassemblement national. Cette surenchère porte une atteinte grave à la démocratie, nous devons nous y opposer !

Cette dérive autoritaire s'inscrit aussi dans une politique de stigmatisations, alimentant le rejet de l'autre, le racisme et la xénophobie. Afin de s'opposer à cela, la CGT lors de sa réunion nationale du 3 novembre a décidé de construire une mobilisation contre le racisme sous toutes ses formes, dans un cadre très large regroupant organisations syndicales, associations et partis politiques. L'UD CGT s'inscrira pleinement dans cette action.

Outre les éléments évoqués précédemment, le projet de loi « sécurité globale » pose de grandes questions sur notre démocratie, notamment sur la captation d'images lors des interventions de maintien de l'ordre.

En effet, l'article 24 prévoit que la diffusion d'une image portant atteinte, par quelques moyens que ce soit d'un fonctionnaire de la police nationale lorsqu'il agit en service, peut entraîner une amende de 45 000 euros et un an de prison.

L'article 21 prévoit pour sa part la mise en place de « caméras-piétons » portées par les forces de l'ordre durant leurs interventions et l'article 22 vise à légaliser la surveillance des manifestations par drone !

L'UD CGT dénonce ce texte considérant le manifestant comme un potentiel fauteur de troubles à l'ordre public, il porte atteinte indéniablement à la liberté fondamentale de manifester. De plus, de manière particulièrement grave dans une démocratie, cette doctrine met en danger la liberté d'informer et donc la liberté de la presse.

Ces attaques sont graves, elles dénotent d'une dérive inquiétante pour un État de droit qui doit, au contraire, protéger et garantir ces libertés fondamentales.

L'UD CGT de la Sarthe s'oppose à ces nouvelles attaques liberticides contre les libertés fondamentales, elle appelle à se mobiliser sous toutes les formes pour la défense des droits démocratiques et sociaux.

Le Mans, le dimanche 15 novembre 2020